



**LA CONSTRUCTION**

**LA VIVRE  
C'EST  
ENCORE  
MIEUX**

**Fais le choix  
de l'apprentissage**  
pour te former aux métiers  
du bâtiment et des travaux publics

**CCCA-BTP**

Campagne organisée par le CCCA-BTP,  
avec les professionnels du bâtiment et des travaux publics

**LA  
CONSTRUCTION**



# 5 RAISONS

de choisir l'apprentissage  
pour se former à un métier  
de la construction

**1 UN DIPLÔME  
OU TITRE PROFESSIONNEL  
RECONNU**

**2 UNE PRATIQUE  
DU MÉTIER EN ENTREPRISE**

**3 UN ACCOMPAGNEMENT  
PAR UN PROFESSIONNEL  
QUALIFIÉ**

**4 UN SALAIRE PLUS ÉLEVÉ  
QUE DANS LES AUTRES  
SECTEURS**

**5 UN TREMPLIN  
POUR L'EMPLOI**

## LA CONSTRUCTION

des  
**MÉTIERS**  
pour toutes  
les envies



### DANS LA CONSTRUCTION, TU PEUX TRAVAILLER...

- Dans des entreprises aux activités diverses.
- Dans une petite ou une grande entreprise.
- En plein air ou en intérieur.
- Être chef d'entreprise ou salarié !

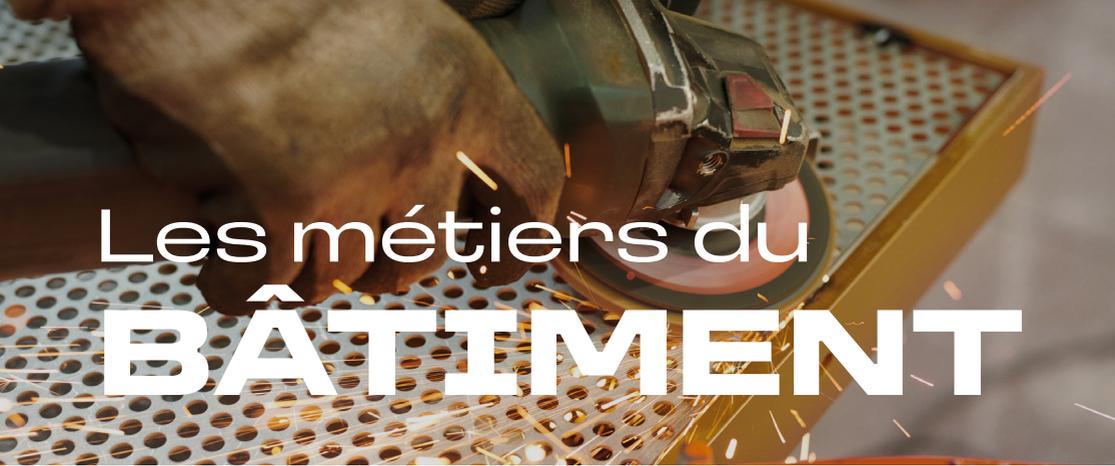
### LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS, C'EST PLUS DE 30 MÉTIERS.

**DES MÉTIERS  
POUR TOUS LES COÛTS,**  
selon tes aspirations, tu peux construire  
des routes, des immeubles, des maisons,  
des ouvrages d'art, rénover des bâtiments,  
conduire des engins de chantier, t'occuper  
des finitions dans un logement, etc.

**DES MÉTIERS TECHNIQUES,**  
qui font appel au sens de l'organisation  
et à l'esprit d'analyse.

**DES MÉTIERS INNOVANTS,**  
avec des technologies, des matériaux  
et des équipements de pointe.

**DES MÉTIERS QUALIFIÉS  
ET HAUTEMENT QUALIFIÉS,**  
avec la maîtrise des gestes professionnels  
précis et un savoir-faire qui répondent  
aux nouveaux enjeux de performance  
énergétique et environnementale.



# Les métiers du BÂTIMENT

## GROS ŒUVRE

Si tu veux travailler sur les fondations, les murs porteurs, les planchers et les toitures, tu t'orienteras alors vers les métiers du gros œuvre.

- Charpentier bois
- Constructeur bois
- Constructeur en béton armé
- Couvreur
- Étancheur
- Maçon
- Tailleur de pierre

## SECOND ŒUVRE

Si tu préfères aménager et équiper les bâtiments, tu choisiras les métiers du second œuvre.

- Carreleur-mosaïste
- Électricien
- Installateur sanitaire
- Installateur en froid et conditionnement d'air
- Installateur thermique
- Menuisier aluminium-verre
- Menuisier fabricant
- Menuisier installateur
- Peintre décorateur
- Plâtrier-plaquiste
- Serrurier-métallier
- Solier-moquetteste



# Les métiers des TRAVAUX PUBLICS

Si tu souhaites aménager le cadre de vie, tu t'orienteras vers les métiers des travaux publics : voirie, construction de routes, d'ouvrages d'art, équipements sportifs, ainsi que certains types de travaux liés aux énergies renouvelables et à la qualité de vie (centrales photovoltaïques, collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements antibruit et antipollution, etc.).

- Conducteur d'engins
- Constructeur de réseaux de canalisations
- Constructeur de routes
- Constructeur en ouvrages d'art
- Constructeur en voirie urbaine
- Géomètre-topographe
- Mécanicien d'engins
- Monteur de réseaux électriques

## L'APPRENTISSAGE

il n'y a pas mieux  
pour se former  
à un métier de  
**LA CONSTRUCTION.**

### L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

**C'est se former à un métier en associant formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA).**

- Les périodes de formation en entreprise sont encadrées par un maître d'apprentissage.
- Les périodes de formation en CFA comprennent de l'enseignement général, technologique et professionnel.

**En entreprise, ton maître d'apprentissage est responsable de ta formation.**

- Il te transmet les savoirs et les pratiques professionnelles liés aux compétences du métier, de la qualification et du diplôme ou du titre professionnel préparés.
- Il suit ton parcours de formation, en liaison avec le CFA et le formateur référent désigné par celui-ci.
- Il évalue tes connaissances et compétences en situation de travail dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

### L'APPRENTISSAGE, POUR QUI ?

TU DOIS AVOIR ENTRE...

# 16 ET 29 ANS RÉVOLUS

#### Exceptions et dérogations

##### DÈS 15 ANS,

pour ceux ayant terminé la classe de 3<sup>e</sup>.

##### AU-DELÀ DE 29 ANS, POUR LES PERSONNES :

- préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, et en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire (dans ce cas, la limite est portée à 35 ans au plus);
- ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise en relation avec le diplôme ou le titre préparé (aucune limite d'âge fixée);
- inscrites en tant que sportif de haut niveau sur une liste spéciale (aucune limite d'âge fixée).
- dont la qualité de travailleur handicapé a été reconnue (aucune limite d'âge fixée);



Il y a toujours un CFA qui forme aux métiers de la construction près de chez toi, rendez-vous sur **LA CONSTRUCTION.FR**

# Le contrat d'apprentissage COMMENT ça marche ?

## TU SIGNES UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée. Ton employeur s'engage, outre le versement de ton salaire, à t'assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis. Tu t'engages, en retour, en vue de ta formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

### TU AS UN STATUT DE SALARIÉ.

#### À CE TITRE, TU AS DES DROITS :

- temps de travail et de repos;
- congés payés;
- etc.

#### MAIS AUSSI DES OBLIGATIONS :

- respect du règlement intérieur de l'entreprise;
- réalisation des tâches confiées par l'employeur;
- etc.

## TU PERÇOIS UN SALAIRE

Il ne peut être inférieur à un montant déterminé en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel et variant en fonction de ton âge et de ta progression dans le cycle de formation en apprentissage.

**Dans le secteur de la construction, le salaire de l'apprenti est plus élevé que celui fixé par la réglementation** [accord national professionnel du 8 février 2005 étendu par arrêté du 10 août 2005 (JO du 17)].

	1 <sup>re</sup> année de contrat	2 <sup>e</sup> année de contrat	3 <sup>e</sup> année de contrat
- de 18 ans	40 % du SMIC	50 % du SMIC	60 % du SMIC
18 à 20 ans révolus	50 % du SMIC	60 % du SMIC	70 % du SMIC
21 à 25 ans	55 % du SMIC*	65 % du SMIC%	80 % du SMIC*
26 ans et +	100 % du SMIC (1)*	100 % du SMIC (1)*	100 % du SMIC (1)*

Des taux particuliers s'appliquent en cas de parcours de formation ou de parcours professionnels réalisés avant l'entrée en apprentissage, lorsque le jeune est dans une situation personnelle particulière (sportif de haut niveau, handicap), et dans le cas de la préparation de la licence professionnelle.

**À noter :** la part de rémunération qui excède 79 % du SMIC en vigueur est soumise au paiement des cotisations sociales salariales.

(1) Taux fixé par le Code du travail.

\* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable.

# L'apprentissage dans la construction, c'est **+ DE 100 DIPLÔMES** et des titres professionnels !

Grâce à l'apprentissage, tu bénéficies d'une réelle expérience du monde de l'entreprise. Tu peux entrer dans la vie active avec un CAP. Tu peux aussi poursuivre ton parcours de formation dans la filière métier que tu as choisie.

À l'issue de ta formation, tu disposes des compétences professionnelles nécessaires à la pratique du métier que tu as choisi.

## L'APPRENTISSAGE PERMET DE PRÉPARER :

### UN DIPLÔME PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

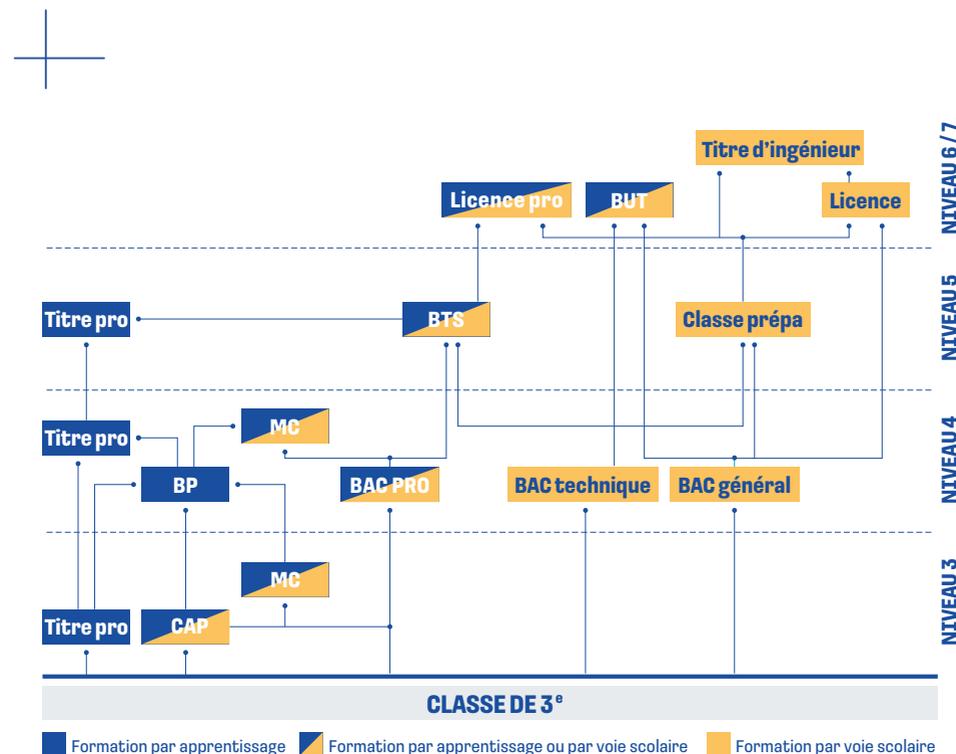
certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire.

### UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

brevet de technicien supérieur (BTS), bachelor universitaire de technologie (BUT, ex-DUT), licence professionnelle, diplôme d'ingénieur.

### UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont notamment les titres professionnels relevant du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.



■ Formation par apprentissage ■ Formation par apprentissage ou par voie scolaire ■ Formation par voie scolaire

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle Niv. 6 : Bac +3 ans et Bac +4 ans  
 MC - Mention complémentaire Niv. 5 : Bac +2 ans  
 BP - Brevet professionnel Niv. 4 : Bac ou équivalent  
 BAC PRO - Baccalauréat professionnel Niv. 3 : Post 3<sup>e</sup>  
 BTS - Brevet de technicien supérieur  
 BUT - Bachelor universitaire de technologie  
 Titre pro - Titre professionnel

## L'APPRENTISSAGE

# UNE VOIE D'EXCELLENCE ET DE RÉUSSITE

pour devenir un professionnel qualifié.



# SE PRÉPARER à l'apprentissage

En fonction de ton profil et quel que soit ton parcours, tu peux bénéficier d'une préparation spécifique à l'apprentissage.

## #DÉMARRETASTORYBTP, C'EST...

**UNE DÉCOUVERTE**  
du monde du travail (des stages en établissement de formation et en entreprise).

**UNE MISE À NIVEAU**  
éventuelle des connaissances (français, mathématiques, informatique, etc.).

**DES CONSEILS**  
pour construire son projet professionnel.

**D'UNE DURÉE DE...**  
quelques semaines à 10 mois au maximum.

# 4

## PARCOURS

de préparation à l'entrée en apprentissage avec #démarrastorybtp pour...

... faire mûrir  
un projet professionnel vers un contrat d'apprentissage.

... sécuriser  
le parcours de l'apprenti après la rupture d'un contrat d'apprentissage.

... accompagner  
les migrants et les mineurs non-accompagnés dans leur apprentissage des compétences de base.

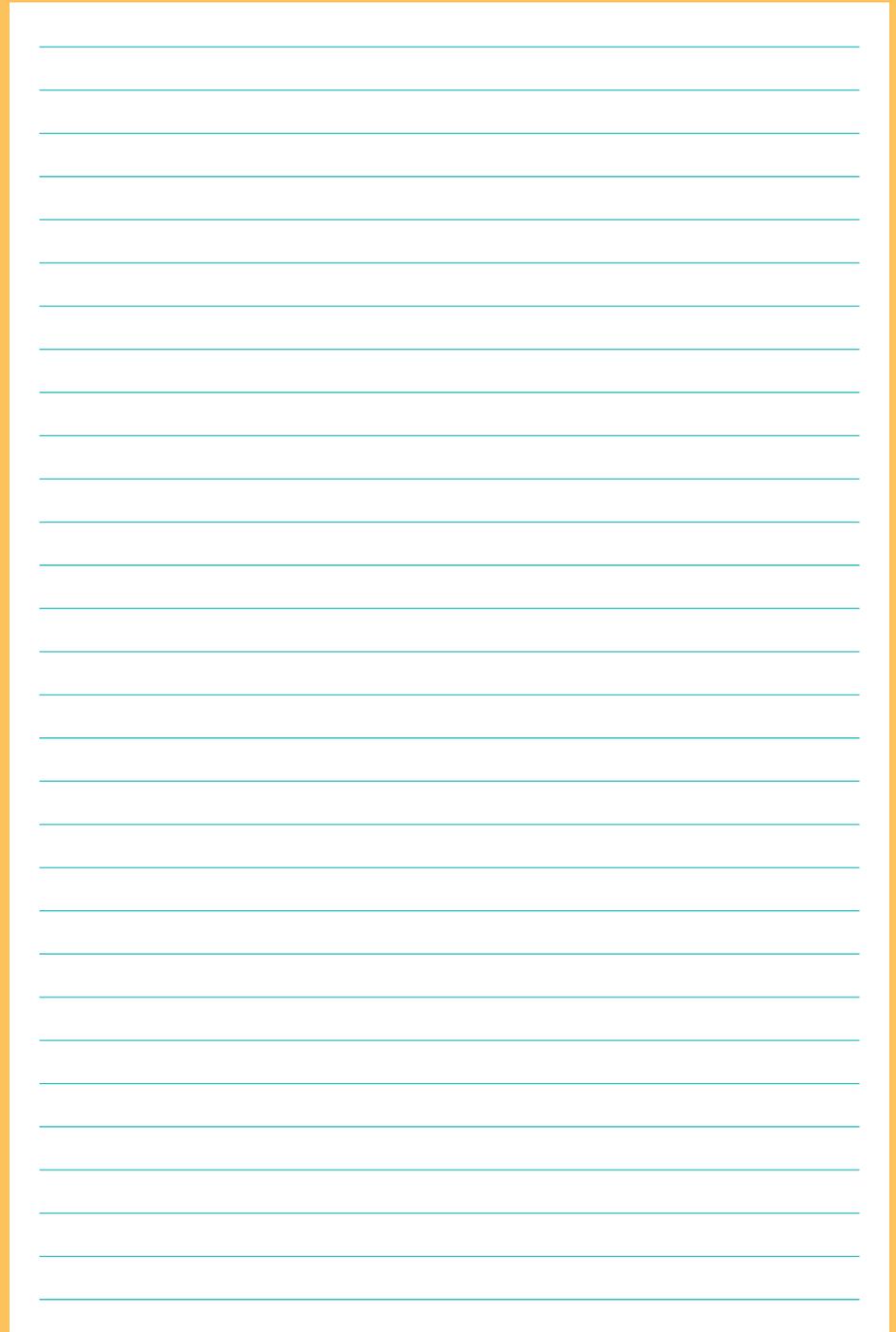
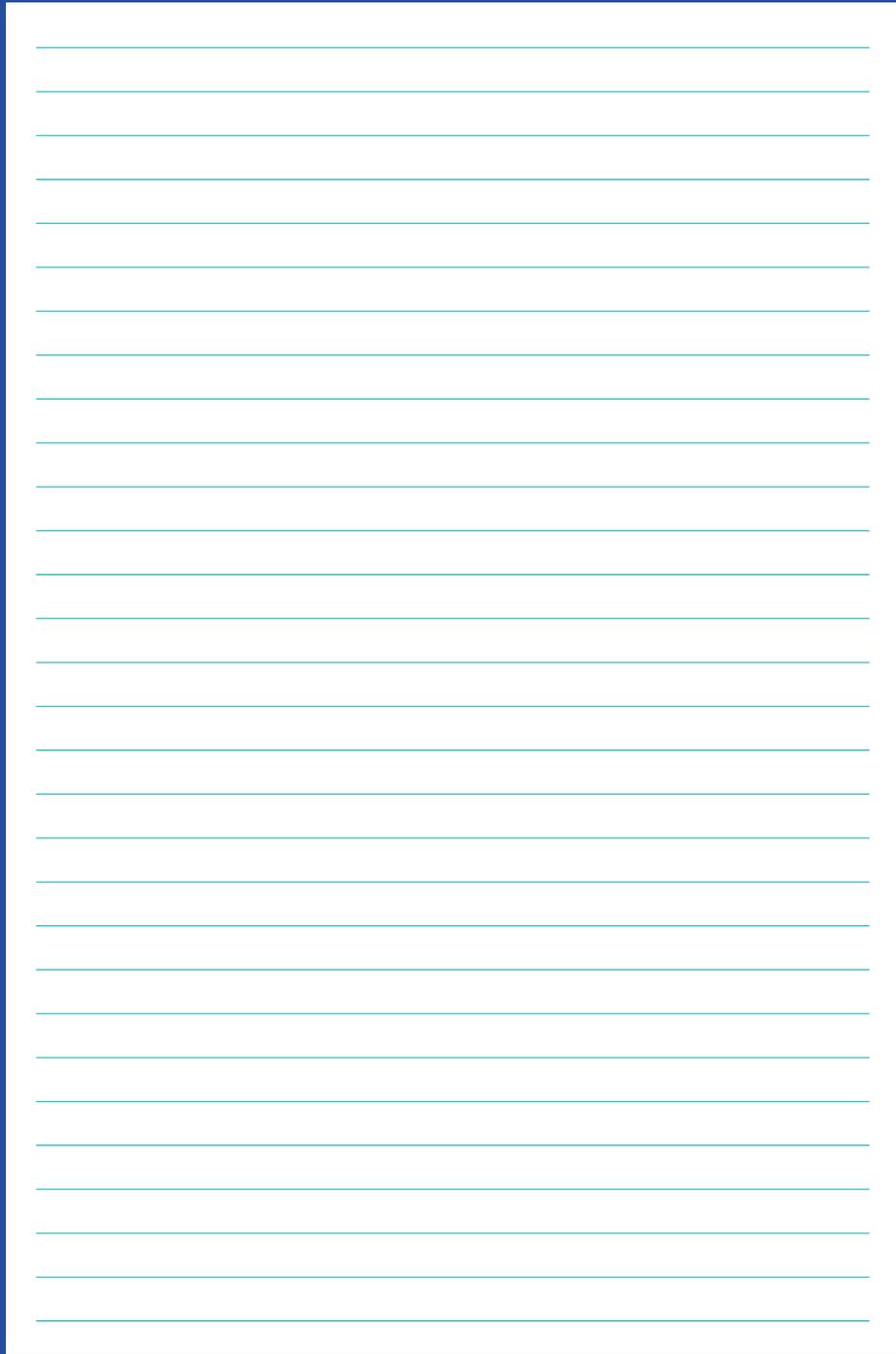
... permettre  
à des jeunes une réorientation professionnelle et de rejoindre une formation en apprentissage tout au long de l'année.



Un projet du CCCA-BTP, acteur majeur et historique de l'apprentissage en France, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Prépa-apprentissage – #démarrastory » par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion et financé par le Plan d'investissement dans les compétences.



Pour en savoir plus  
[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)





Plus d'infos sur les métiers  
du BTP et l'apprentissage  
pour s'y former sur  
**LA CONSTRUCTION.FR**



« La Construction », une campagne nationale organisée par le **CCCA-BTP**, mobilisé avec les professionnels du bâtiment et des travaux publics.



Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale à gouvernance paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.